

PROCES VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire de l'ASLGDP
le vendredi 3 mai 2002

L'assemblée générale s'est tenue cette année dans la salle des Ecuries à la Ferme Chenil. Elle est ouverte à 21h05 lorsque le quorum est atteint en présence de 128 membres auxquels il faut rajouter 157 pouvoirs de représentation. Le nombre de présents et de représentés est de 285.

Mot d'accueil du président

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à vous tous.

Votre présence ici ce soir, témoigne de l'intérêt que vous portez à notre association. Soyez en remerciés.

Comme vous le savez, l'association est composée des 504 propriétaires du Domaine du Parc, elle est gérée par un syndicat élu par l'assemblée.

Je suis heureux cette année de vous accueillir pour la 1ère fois dans cette salle que Michel Colin a mis gracieusement à notre disposition.

En vertu de nos statuts, nous voilà réunis une fois de plus pour faire le point sur ce que nous avons fait et ce qui nous reste à faire.

Deux secrétaires sont nommés messieurs Devergies et Forster. Le vote à main levée est décidé à l'unanimité des présents et représentés.

Déroulement de la réunion

1 - Lecture du rapport moral par le président : cf. le document adressé à tous les membres de l'association par courrier recommandé.

2 - Compléments au rapport

Compte tenu du décalage calendaire entre la rédaction du rapport et la tenue de l'assemblée, le président rajoute les compléments d'information ci-après :

Train : lecture de la lettre du 2 mai 2002 portant sur les protections acoustiques concernant le Domaine, adressée à l'ASLGDP par la SNCF.

Cotisations impayées:

- sur les 10 propriétaires qui n'avaient pas payé leur cotisation 2001 lors de la rédaction du rapport, 5 ont régularisé leur situation,
- sur les 6 propriétaires qui n'avaient pas payé une cotisation antérieure à 2001 lors de la rédaction du rapport, 4 ont régularisé leur situation.

Constructions et travaux : le rapport mentionne qu'un dossier d'aménagement de jardin comportant la construction d'un abri n'a pas reçu l'accord du syndicat. Il précise par ailleurs, "qu'après consultation d'un conseil juridique une procédure pourrait être engagée, car au-delà de ce cas particulier l'avenir du cahier des charges est posé".

Depuis la rédaction du rapport, suite aux conseils recueillis, le syndicat a décidé le lancement d'une procédure en justice

3 - Présentation du rapport financier par la trésorière : cf. le document adressé à tous les membres de l'association.

En 2001 les dépenses ont été inférieures de 4 836 F par rapport au budget voté. La cotisation était de 589 F soit 89,79 Euros.

Pour 2002 la cotisation est proposée à **85 Euros**.

4 - Présentation des activités tennis par le responsable tennis du syndicat : cf. le document adressé à tous les membres de l'association.

Résultats des votes

Nombre de votants : **285**

N°	Désignation de la résolution	oui	abstention	non	résultat
1	Rapport moral 2001	241	42	2	approuvé
2	Rapport financier 2001	272	12	1	approuvé
3	Quitus au syndicat de l'ASLGDP	257	27	1	approuvé
4	Budget de fonctionnement 2002	282	3	0	approuvé
5	Réfection surface tennis n° 2	283	1	1	approuvé
6	Rénovation grillage tennis n° 2	284	0	1	approuvé
7	Commissions nuisances	281	2	2	approuvé
8	Délégation constructions et travaux	254	5	26	approuvé
9	Election du syndicat de l'ASLGDP	281	2	2	effectuée

Synthèse des interventions et des débats

Les principales interventions portent sur les points cités ci-après. Elles sont le fait de quelques membres qui se sont exprimés pour une évolution de la mission du syndicat et la mise en chantier d'objectifs précis.

1 - Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'association, qui n'a pas évolué depuis la création du Domaine du Parc, est jugé obsolète et devant faire l'objet d'une révision.

L'application du cahier des charges par le syndicat sortant est qualifiée de "tatillonne".

S'agissant des dossiers de construction et des demandes de travaux, un membre du conseil municipal fait savoir que le syndicat demande plus d'informations que nécessaire, des vues aériennes par exemple. Ce dernier précise que la commission urbanisme de la Mairie doit convoquer le syndicat à ce sujet.

Réponse du syndicat :

Le cahier des charges et son application ont toujours été au centre des réflexions du syndicat. S'il est évident que certaines dispositions devraient être reconsidérées, le cahier des charges reste néanmoins un référentiel sérieux. Changer le cahier des charges n'est pas le souhait de tous les membres de l'ASLGDP. Par ailleurs c'est une tâche très lourde.

Pour ces raisons le syndicat a mis en œuvre la politique décidée par l'assemblée générale 2001 à savoir :

- ne pas tout laisser faire mais intervenir pour les cas évidents et incontestables,
- rechercher un arrangement amiable par le dialogue « propriétaire - syndicat » avant le lancement d'une procédure,
- en conclusion appliquer l'esprit du cahier des charges.

En ce qui concerne la remarque faite par le membre du conseil municipal au sujet des dossiers de construction et des demandes de travaux le syndicat déclare ne pas comprendre.

2 - SNCF : des membres de l'ASLGDP font part de leur inquiétude en ce qui concerne les nuisances du futur trafic ferroviaire. Ils demandent au syndicat de défendre les intérêts des habitants du Domaine du Parc.

Un membre propose un vote de la présente assemblée sur la réalisation à titre expérimental d'un merlon sur la bordure entre les espaces verts des tennis et la voie du chemin de fer. L'édification du merlon serait à la charge de la SNCF. L'ASLGDP devrait accepter que le merlon empiète sur les espaces verts.

Un membre intervenant au nom de la Mairie informe l'assemblée de la décision prise par le conseil municipal contre le passage du fret. La position de la Mairie vis à vis du fret est aussi celle de responsables politiques comme notre député madame Idrac. Il rajoute que le projet SNCF a une portée régionale et que la Mairie de Noisy le Roi n'est pas seule à décider de son devenir.

Réponse du syndicat :

Depuis plusieurs années le syndicat considère que le dossier train est extrêmement sensible. Il a beaucoup travaillé sur le sujet avec pour seul but ; celui de préserver la qualité de vie des habitants du Parc (cf. le rapport moral pour les actions menées par le syndicat).

S'agissant de la proposition de vote, les statuts ne permettent pas de voter sur une question non inscrite à l'ordre du jour.

3 - Point Parc :

Un membre de l'association demande que le local Point Parc apparaisse dans la situation comptable de l'ASLGDP.

4 - Election du syndicat :

- 12 membres sont élus (4 sortants et 8 nouveaux). A titre d'information la composition du nouveau syndicat est donnée en annexe,
- 9 membres sont volontaires pour participer à une des commissions suivante : train, cars, autoroute, tennis. Il s'agit de messieurs Albaut Michel, Buchon Michel, Desaulle Benoit, Destombes Guy, Lumeau Jacques, Marchal Thierry, Pericchi Jean Charles, Poulain Jean Luc, Reichert Olivier.

Le président de l'assemblée
Jean Marie Sudriez

ANNEXE

Composition du syndicat

Le 13 mai 2002 les membres élus par l'assemblée se sont réunis pour constituer le syndicat.

Pierre François CORDIER	Président	élu
Patrick DUPUIS	Vice-président + télévision	sortant réélu
Patrick BARINET	Tennis	élu
Jean Marc CHEVIGNON	Dossier mutation + train	sortant réélu
Pascal de SLOOVER	Espaces verts + local Point Parc	élu
Jean François DUMAIS	Train	élu
David DURIVAUX	Travaux + cadre de vie	élu
Gilles GAILLY de TAURINES	Cadre de vie	élu
Anne PERRAUD	Trésorière	sortante réélue
Bernard PINET	Travaux + train	élu
Sylvette THIRIONET	Révision cahier des charges	élue